

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, deux octobre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-six septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Signature de la convention relative au dispositif « Maternelle au Cinéma »

Rapporteuse : Mme THEOPHILE

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**
M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, , Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, , M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, , M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme AMAR (donne procuration à Mme BENAHMED), M. LATRONCHE (donne procuration à M. BOULAY), Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme BERTRAND (donne procuration à M. SLIMOVICI), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN) , M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX) M. FAUTRE, M. SUDRE

Secrétaire de séance : M. LHOSTE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 40
Nombre de procurations : 7
Nombre de votant(e)s : 47

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative, émis lors de sa séance en date 23 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances - Affaires générales - Marchés et achats publics - Personnel communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 24 septembre 2024 ;

Considérant ce qui suit :

La ville de Champigny-sur-Marne assure chaque année l'accueil et l'organisation du dispositif d'Education à l'Image « **Maternelle au Cinéma** » au cinéma le Studio 66.

Le dispositif « Maternelle au Cinéma » est une action pédagogique et cinématographique qui permet aux élèves de maternelle d'observer, comprendre et transformer des images en leur proposant la projection en salle et l'étude en classe de trois œuvres cinématographiques.

Ce dispositif fait partie des missions de service public inscrites dans le cadre de la convention qui lie la ville au cinéma le Studio 66.

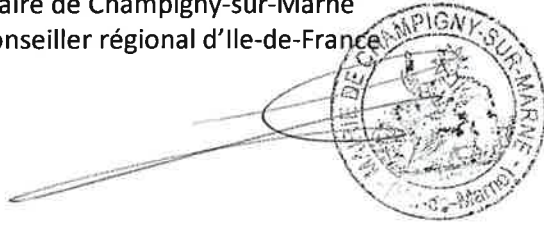
Dans ce cadre, l'association CINEMA PUBLIC VAL-DE-MARNE fait parvenir à la ville une convention de partenariat posant le cadre de l'organisation du dispositif au sein du cinéma le Studio 66.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annuelle de partenariat et tout document, tant administratif que financier relatifs à l'organisation de ce dispositif dans la ville, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes ou dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe LHOSTE
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **06 NOV. 2024**

Publication, le **06 NOV. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

